

AGENTS

Numéro 26. 11 mai 2015

Contact : SUD / Solidaires CG 92
Hôtel du département
Bureau 842
216 bd Soufflot, 92015 Nanterre cedex
06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 95 70 71 45
01 47 29 31 36
sudeducation92@gmail.com

Union
Syndicale
Solidaires

Le bulletin du syndicat SUD / Solidaires des Agents Techniques des collègues des Hauts-de-Seine.



**IL FAUT QUE
CA CHANGE !!!**

Pour une société solidaire et démocratique, contre le fascisme et le capitalisme !

Près de 300 000 manifestant-es ont montré le 9 avril leur refus de la politique du gouvernement Hollande-Valls et de la loi Macron, avec leur cortège de régressions sociales (travail du dimanche et de nuit, réductions des protections et de la défense des travailleurs, facilitation des licenciements. Ancrer la mobilisation localement et dans les secteurs pour donner une nouvelle impulsion est possible, comme dans l'éducation avec la grève annoncée contre la réforme du collège et plus généralement la réforme des statuts des enseignant-es. Pour SUD Solidaires, il est de la responsabilité des organisations syndicales, non seulement de soutenir les travailleurs et les travailleuses qui agissent pour leurs revendications, mais aussi de favoriser le renforcement des luttes et leur issue victorieuse. Les capitalistes nous coûtent cher, de plus en plus cher ! La diminution voire la disparition de l'offre de service public dans les territoires, liée aux restrictions budgétaires, rend les populations de plus en plus vulnérables aux catastrophes sociales et écologiques. Mais pour les actionnaires qui ne vivent que de notre travail, on débloque des milliards, on « simplifie les procédures administratives », etc. En 2014, les dividendes distribués ont augmenté de plus de 30% ! Ainsi, c'est toujours aux mêmes de payer, et ce sont toujours les mêmes qui empochent toujours plus !. Derrière le terme « crise » et son corollaire, la prétendue « nécessaire cure d'austérité » se cachent des offensives sans précédent contre nos droits et nos conditions de travail.. Quasiment tous nos acquis sociaux sont attaqués par le Medef. Dans les entreprises et les services publics, c'est la légitimité d'une minorité à décider pour tous et toutes que nous remettons en cause : puisque personne ne travaille pour nous, que personne ne décide pour nous ! La vraie démocratie sociale passe par là. C'est nous qui faisons tourner la société, pas les actionnaires, les patrons et l'Etat qui s'enrichissent de notre travail !

Elections départementales ; pour un syndicalisme indépendant

Quand les dirigeants des Conseils départementaux changent des syndicats changent de politique. Ce n'est pas le cas de SUD / Solidaires qui défend toujours les travailleurs-euses de manière combative quelle que soit la couleur politique des chefs. SUD / Solidaires s'inquiètent de la montée des parties et idées racistes et nationalistes. Ne nous laissons pas diviser. Tous.tes les travailleurs.euses doivent être solidaires pour gagner des acquis sociaux et changer de

société.



Les difficultés de la double hiérarchie des agents techniques

La double hiérarchie que subissent les agents techniques crée plein de problème. Il n'est pas du tout clair de savoir qui décide quoi. D'autant plus que les deux hiérarchie – Education Nationale et Département – se contredisent voire quand un chefs se dédit lui-même. Pour SUD aucune hiérarchie ne doit décider. Nous sommes assez grands. C'est nous qui travaillons alors c'est nous qui décidons.

Le congé maternité

L'agent titulaire bénéficie de l'intégralité de son salaire pendant son congé maternité. Pour une non titulaire il est de droit si la personne a travaillé pendant 6 mois (en dessous le congé n'est pas rémunéré). En fonction du type de grosse la durée du congé diffère. Si la salariée a moins de 2 enfants c'est 16 semaine. Si elle a au moins deux enfants c'es 26 semaines. Pour une grossesse de jumeaux c'est 34 semaines et pour une grossesse de triplés ou plus 46 semaines.

Non à la révocation d'un postier du 92 !

Yann Le Merrer, secrétaire départemental adjoint de SUD PTT des Hauts-de-Seine a reçu sa notification de révocation. Les faits qui lui sont reprochés sont exclusivement en lien avec son activité syndicale (participation active à un conflit du travail, information aux collègues non grévistes, interpellation des directions...). Il faut remonter à 1951 pour retrouver une sanction du même type, la plus lourde pour un fonctionnaire. Elle concernait deux responsables de la CGT. Cette décision exceptionnelle n'a pas été prise à la légère et ne tombe pas au hasard. Elle émane de la direction d'une entreprise contrôlée à 100% par l'Etat où la liberté syndicale est bafouée au quotidien, où son président et sa DRH nous vendent un pacte social dans la poursuite des 80 000 suppressions d'emplois depuis une décennie. Aucun texte d'ailleurs ne régit l'exercice du droit syndical depuis 2009, c'est le fait du prince. Vouloir rentrer dans un établissement peut être considéré comme délictueux. La liberté d'expression que La Poste a mis en avant pour soutenir Charlie Hebdo n'aurait donc pas lieu d'être dans l'entreprise pour la défense des personnels. Nous sommes mobilisés pour la réintégration de Yann parce qu'il s'agit d'une véritable et grave attaque contre la liberté syndicale, contre les libertés fondamentales.



BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92, ANNEE 2014 - 2015

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél : Email :

Etablissement :

J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD Education 92.

Date :

Signature :

COTISATION ANNUELLE (année scolaire pour les ATTEE) : 31 euros pour un agent titulaire, 13 euros pour les non titulaires

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'ordre de SUD Education 92 à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris. Contactez nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87, 06 82 29 35 17.

Les deux tiers de la cotisation sont remboursés par les impôts.